

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



du 8 novembre 2018

I. Appel nominal

Le Président a procédé à un appel nominal :

Le huit novembre deux-mille dix-huit, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, composé de 65 membres en exercice dûment convoqués le 2 novembre 2018, s'est réuni à la Sall'in à Cabourg sous la présidence de Olivier PAZ.

Etaient présents : M. Olivier PAZ, Président ; Mmes Marie-Louise BESSON, Nadia BLIN, Danièle COTIGNY, Colette CRIEF, Sandrine FOSSE, Danièle GARNIER, Sophie GAUGAIN, Isabelle GRANA, Nicole GUYON, Nadine HENAULT, Monique KICA, Christine LE CALLONEC, Eliane LECONTE, Annie LELIEVRE, Martine PATOUREL, Brigitte PATUREL, Sylvie PESNEL, Françoise RADEPONT ; MM. Alain ASMANT, Alain BISSON, Jean-Louis BOULANGER, Thierry CAMBON, Julien CHAMPAIN, Olivier COLIN, Didier DEL PRETE, Jacques DESBOIS, Gérard DESMEULLES, Tristan DUVAL, Alain FONTAINE, Jean-Louis FOUCHER, Jean-Claude GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Patrice GERMAIN, Jean-Louis GREFFIN, Antoine GRIEU, Bernard HOYÉ, Roland JOURNET, Harold LAFAY, Guillaume LANGLAIS, Didier LECOEUR, Joseph LETOREY, Claude LOUIS, Xavier MADELAINE, Lionel MAILLARD, Serge MARIE, Jean-François MOISSON, Stéphane MOULIN, Pierre MOURARET, Alain PEYRONNET, Emmanuel PORCQ, Gilles ROMANET, Pascal ROUZIN, conseillers communautaires ; Mme Josette LURIENNE, suppléante de M. François HELIE.

Etaient absents excusés : Mmes Sylvie DUPONT, Bernadette FABRE, Gisèle LEDOS ; MM. Ambroise DUPONT, Jean-Pierre MERCHER, Jean-Michel RAVEL-D'ESTIENNE, Dominique SCELLES.

Ont donné pouvoir : M. Sébastien DELANOÉ à Mme Colette CRIEF ; M. Gérard MARTIN à M. Pierre MOURARET ; M. Gérard NAIMI à Mme Marie-Louise BESSON ; M. François VANNIER à M. Alain BISSON.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel PORCQ.

NB : Christophe BLANCHET, en raison de son récent poste de Député, estime ne plus disposer du temps nécessaire pour assurer pleinement son rôle de conseiller communautaire, et a donc démissionné. Un remplaçant sera désigné lors du prochain conseil municipal de Merville Franceville. M. Hervé BOCQUET ayant abandonné son mandat de Maire de la commune de Gonnevillle en Auge, un nouveau Maire a été élu, Harold LAFAY siégera donc à présent au sein de l'assemblée communautaire. Par conséquent, l'assemblée du conseil communautaire se compose à ce jour de 65 membres.

II- Rappel de l'ordre du jour

Le Président a rappelé l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire de septembre 2018 ;
- Annonce des décisions du Président ;
- 1- Tous budgets : révision du tableau des effectifs
- 2- Administration : révision de la composition des commissions thématiques et obligatoires ;
- 3- Administration : Création de la commission obligatoire « accessibilité des personnes handicapées » ;
- 4- Budget principal : décision modificative n°2 ;
- 5- Scolaire : adhésion ticket CESU ;

- 6- Petite Enfance : subvention exceptionnelle pour la halte-garderie Vent d'Eveil ;
- 7- Déchets : transfert de la gestion du quai de transfert au SYVEDAC – convention des conditions d'exploitation ;
- 8- Déchets : appel à projet SYVEDAC – convention de subventionnement – autorisation au Président à signer ;
- 9- Assainissement : DSP VEOLIA Merville Franceville – Avenant n°4 ;
- 10- Assainissement : DSP SAUR – Avenant n°8 ;
- 11- Assainissement – Modalités de facturation pour les particuliers sans abonnement eau potable – volume forfaitaire pour redevance ;
- 12- Gens du voyage : Aménagement de l'aire de Varaville – indemnisation d'un exploitant ;
- 13- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance :

Approbation PV du conseil de septembre 2018

L'assemblée n'a pas d'observations, le procès-verbal est approuvé à la majorité (abstention de M. JOURNET qui était absent au précédent conseil)

Décisions du Président

Olivier PAZ annonce à l'assemblée l'ensemble des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil.

(DP-2018-30 à DP-2018-43 : consultables au siège de la communauté de communes et sur le site internet)

DEL-2018-122- Tous budgets : tableau des effectifs

Rapporteur : Bernard HOYÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-10,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission finances et administration générale,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et qu'en cas de réorganisation des services ou de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique,

Vu l'avis du comité technique en date du 31 octobre 2018,

Considérant l'agrandissement de la déchetterie de Périers en Auge et l'augmentation de l'activité,

Considérant le prochain départ en retraite d'un agent et l'augmentation de l'activité du service jeunesse,

Considérant qu'il convient de restructurer le service assainissement compte tenu de l'évolution de l'activité du service,

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des emplois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

- de créer un emploi permanent d'agent de déchetterie à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques avec effet au 1^{er} décembre 2018,
- de supprimer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (25/35^{ème}) et de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1^{er} janvier 2019,
- de créer un poste d'adjoint d'animation (20/35^{ème}) dans le cadre d'un contrat aidé- PEC (parcours emploi compétences) avec effet au 12 novembre 2018,
- de créer un emploi permanent à temps complet de contrôleur de branchement d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise avec effet au 1^{er} décembre 2018,
- de supprimer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité de contrôleur de branchement assainissement collectif et d'assainissement non-collectif relevant du cadre d'emplois des techniciens avec effet au 1^{er} décembre 2018,
- de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et de créer un emploi permanent à temps complet de technicien avec effet au 1^{er} décembre 2018.

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

DEL-2018-123- Révision des commission thématiques, obligatoires et organismes extérieurs

Rapporteur : Olivier PAZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 modifié, portant création de la Communauté de Communes Normandie – Cabourg – Pays d'Auge,

Vu la délibération du 9 janvier 2017 créant les 14 commissions thématiques intercommunales dénommées comme suit :

- Finances, budget
- Tourisme, grands équipements touristiques, R&D
- Développement économique, zones d'activités, pôles d'excellence
- Administration Générale, relations avec le personnel, veille juridique
- Assainissement et préparation compétence eau potable
- GEMAPI, développement durable, transition énergétique
- Aménagement de l'espace, SCOT, pôle métropolitain, PETR
- Gestion des déchets et fonctionnement des déchetteries
- Circulations douces, entretien bâtiments, acquisitions foncières
- Ecole de musique, école voile, carte sport et culture
- Proximité, mobilité, numérique (Espace Public Numérique), communication
- Instruction du droit des sols
- Politique jeunesse Petite Enfance, Relais Assistants Maternels, Centre d'accueil de mineurs
- Scolaire.

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »

Considérant qu'après appel à candidatures, une liste complète a été déposée pour chacune des commissions précitées,

Considérant que certaines commissions créées en janvier 2017 ont vu leurs attributions évoluer,
 Considérant la nécessité d'intégrer des conseillers des communes issues de la communauté de communes de
 Cambremer, de laisser se retirer des conseillers qui se verraient contraints de renoncer à leur engagement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de fixer le nombre de membres par commission à 20 maximum ;

Article 2 : de proclamer les conseillers élus membres des commissions et organismes extérieurs comme suit :

COMMISSIONS THEMATIQUES :

Commission Finances, budget				
Membres		Communes	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	V-P : MOURARET Pierre	Dives sur Mer	X	
2	LAFAY Harold	Gonneville en Auge	X	
3	BLIN Nadia	Goustranville	X	
4	BOSSEBOEUF Philippe	Amfréville		X
5	COLIN Olivier	Houlgate	X	
6	FOSSE Sandrine	Bréville les Monts	X	
7	GARNIER Jean-Claude	Escoville	X	
8	GRIEU Antoine	Auberville	X	
9	GUYON Nicole	Cabourg	X	
10	KICA Monique	Dozulé	X	
11	LEBEL Françoise	Sallenelles		X
12	LEGUILLOU Anne-Marguerite	Varaville		X
13	MOISSON Jean-François	Houlgate	X	
14	PEYRONNET Alain	Dives sur Mer	X	
15	PORCQ Emmanuel	Cabourg	X	
16	ROUZIN Pascal	Merville Franceville	X	
17	VANNIER François	Ranville	X	

Commission Tourisme, grands équipements touristiques, R&D				
Membres		Communes	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : Tristan DUVAL	Cabourg	X	
2	Jérôme BANSARD	Beuvron en Auge		X
3	BOSH Ginette	Escoville		X
4	BOULANGER Jean-Louis	Douville en Auge	X	
5	BUSSON Christophe	Sallenelles		X
6	CHAMPAIN Julien	Cabourg	X	
7	DAGORN Pascale	Sallenelles		X
8	FABRE Bernadette	Amfréville	X	
9	LE CALLONEC Christine	Dives sur Mer	X	
10	LECAUCHOIX Dominique	Bavent		X
11	LECOEUR Isabelle	Gonneville sur Mer		X
12	LEPERLIER Hélène	Petiville		X
13	MARIE Serge	Cresseveuille	X	
14	MOISSON Jean-François	Houlgate	X	
15	PRAT Anne-Sophie	Dives sur Mer		X

Commission développement économique, zones d'activités, pôles d'excellence				
Membres		Communes	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : GAUGAIN Sophie	Dozulé	X	
2	ASMANT Alain	Putôt en Auge	X	
3	BEAUFILS Jean-Marc	Angerville		X
4	BLANCHET Christophe	Merville Franceville	X	
5	CHAMPAIN Julien	Cabourg	X	
6	<i>DAVOUST Denise</i>	<i>Maire déléguée Druval</i>		X
7	DELANOÉ Sébastien	Cabourg	X	
8	GARNIER Jean-Luc	Bavent	X	
9	LEBEL Françoise	Sallenelles		X
10	LECOEUR Didier	Cricqueville en Auge	X	
11	LEPETIT Jean-Louis	Cabourg		X
12	MESNIL Olivier	Goustranville		X
13	MOURARET Pierre	Dives sur Mer	X	
14	ROMANET Gilles	Dives sur Mer	X	
15	VANNIER François	Ranville	X	

Commission Administration Générale, relations avec le personnel, veille juridique				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : HOYÉ Bernard	Gonneville sur Mer	X	
2	BOULANGER Jean-Louis	Douville en Auge	X	
3	COTIGNY Danièle	Saint Samson	X	
4	GARNIER Jean-Claude	Escoville	X	
5	KICA Monique	Dozulé	X	
6	LANGLAIS Guillaume	Dives sur Mer	X	
7	LEBEGUE Jean	Varaville		X
8	PAIOLA Jean-Marc	Bréville les Monts		X
9	PEYRONNET Alain	Dives sur Mer	X	
10	PLANTEGENEST Catherine	Bavent		X

Commission Assainissement et préparation compétence eau potable				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : FOSSE Sandrine	Bréville les Monts	X	
2	COTIGNY Danielle	Saint Samson	X	
3	CRIEF Colette	Cabourg	X	
4	GARNIER Jean-Guy	Brucourt		X
5	GERMAIN Patrice	Basseneville	X	
6	GREFFIN Jean-Louis	Sallenelles	X	
7	HENAUULT Nadine	Houlgate	X	
8	LAJOYE Alain	Basseneville		X
9	LANGLAIS Guillaume	Dives sur Mer	X	
10	LECOEUR Isabelle	Gonneville sur Mer		X
11	LETOREY Joseph	Varaville	X	
12	MARIE Guillaume	Victot-Pontfol		X
13	MERCHER Jean-Pierre	Beaufour-Druval	X	
13	MOULIN Stéphane	Bavent	X	
14	PEYRONNET Alain	Dives sur Mer	X	
15	SCELLES Dominique	Touffréville	X	

Commission GEMAPI, développement durable, transition énergétique				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : GERMAIN Patrice	Basseneville	X	
2	BOLOCH Laurent	Bréville les Monts		X
3	GREFFIN Jean-Louis	Sallenelles	X	
4	LAJOYE Alain	Basseneville		X
5	LE CALLONEC Christine	Dives sur Mer	X	
6	LEMARCHAND Laurent	Sallenelles		X
7	LEPETIT Jean-Louis	Cabourg		X
8	LETOREY Joseph	Varaville	X	
9	MADELAINE Xavier	Amfreville	X	
10	MAILLARD Lionel	Petiville	X	
11	MARIE Laurent	Robehomme		X
12	MARTIN Gérard	Dives sur Mer	X	
13	PATUREL Brigitte	Hotot-en-Auge	X	
14	SCELLES Dominique	Touffréville	X	
15	TIPHAIGNE Jean-Jacques	Petiville		X
16	VAUVARIN Jean	Cricqueville en Auge		X
17	WIBAUX Hubert	Brucourt		X

Commission Aménagement de l'espace, SCOT, pôle métropolitain, PETR				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : VANNIER François	Ranville	X	
2	BESSION Marie-Louise	Brucourt	X	
3	DELANOÉ Sébastien	Cabourg	X	
4	FATON Pascal	Cabourg		X
5	FONTAINE Alain	Périers en Auge	X	
6	GAUGAIN Sophie	Dozulé	X	
7	JOURNET Roland	Saint Jouin	X	
8	LAFAY Harold	Gonneville en Auge	X	
9	LANGLAIS Guillaume	Dives sur Mer	X	
10	LAROUSSERIE Alain	Gonneville sur Mer		X
11	LECOEUR Didier	Cricqueville en Auge	X	
12	LOUIS Claude	Saint Vaast en Auge	X	
13	MARTIN Gérard	Dives sur Mer	X	
14	MOISSON Jean-François	Houlgate	X	
15	PATUREL Brigitte	Hotot en Auge	X	
16	RADEPONT Françoise	Dives sur Mer	X	

Commission Gestion des déchets et fonctionnement des déchetteries				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : GRIEU Antoine	Auberville	X	
2	BUSSON Christophe	Sallenelles		X
3	CAMBON Thierry	Saint Léger Dubosq	X	
4	CLIQUET Christophe	Escoville		X
5	COCHAUX Jean-Claude	Touffréville		X
6	COTIGNY Danielle	Saint Samson	X	
7	CRIF Colette	Cabourg	X	
8	DE PANNEMAECCKER Yves	Gonneville sur Mer		X
9	FONTAINE Alain	Périers en Auge	X	
10	GERMAIN Patrice	Basseneville	X	
11	GRANA Isabelle	Ranville	X	
12	HENault Nadine	Houlgate	X	
13	LANGLAIS Guillaume	Dives sur Mer	X	
14	LEBEGUE Jean	Varaville		X
15	LECONTE Eliane	Dives sur Mer	X	
16	LEDOS Gisèle	Heuland	X	
17	LELIEVRE Annie	Bavent	X	
18	PIERRE DE LA BRIERE Bernard	Beuvron en Auge		X

Commission Circulations douces, entretien bâtiments, acquisitions foncières				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	V-P : MAILLARD Lionel	Petiville	X	
2	ALQUIER Philippe	Touffréville		X
3	BOLOCH Laurent	Bréville les Monts		X
4	BEAUJOUAN Didier	Périers en Auge		X
5	BESSON Marie-Louise	Brucourt	X	
6	CAMBON Thierry	Saint Léger Dubosq	X	
7	CHAUVIN Béatrice	Douville en Auge		X
8	COUASNON Daniel	Beaufour Druval		X
9	FABRE Bernadette	Amfreville	X	
10	FOUCHER Jean-Louis	Dozulé	X	
11	HENAULT Nadine	Houlgate	X	
12	LEFEBURE Benoît	Escoville		X
13	MARIE Serge	Cresseveuille	X	
14	PATUREL Brigitte	Hotot en Auge	X	
15	RADEPONT Françoise	Dives sur Mer	X	
16	LETOREY Joseph	Varaville		X

Commission Ecole de musique, école voile, carte sport et culture				
Membres		Commune	CC*	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : LETOREY Joseph	Varaville	X	
2	AUGER Madeleine	Escoville		X
3	CARBON LENOIR Joëlle	Cabourg		X
4	DUPONT Sylvie	Merville Franceville	X	
5	DUVAL Tristan	Cabourg	X	
6	FABRE Bernadette	Amfreville	X	
7	FOUCHER Jean-Louis	Dozulé	X	
8	GARNIER Danièle	Dives sur Mer	X	
9	GRANA Isabelle	Ranville	X	
10	LEBECQ Anita	Touffréville		X
11	PATOUREL Martine	Hérouvillette	X	
12	PORCQ Emmanuel	Cabourg	X	
13	RADEPONT Françoise	Dives sur Mer	X	

Commission Proximité, mobilité, numérique, communication				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : MARIE Serge	Cresseveuille	X	
2	BAIGNERES Yolaine	Angerville		X
3	BESSON Marie-Louise	Brucourt	X	
4	BONNIN Evelyne	Petiville		X
5	CHAMPAIN Julien	Cabourg	X	
6	DAVID Anne	Beuvron en Auge		X
7	DELANOÉ Sébastien	Cabourg	X	
8	GAUGAIN Sophie	Dozulé	X	
9	LECOEUR Isabelle	Gonneville-sur-Mer		X
10	LETOREY Joseph	Varaville	X	
11	MADELAINE Xavier	Amfreville	X	
12	MAHIEU Catherine	Dives sur Mer		X
13	MULOT Isabelle	Basseneville		X
14	ROMANET Gilles	Dives sur Mer	X	
15	SEMET Jean-Pierre	Beaufour-Druval <i>(Maire délégué St Aubin Lébisey)</i>		X
16	TURCOTTE Patrick	Houlgate		X

Commission Instruction du droit des sols				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : MOISSON Jean-François	Houlgate	X	
2	BESSON Marie-Louise	Brucourt	X	
3	CRIF Colette	Cabourg	X	
4	FONTAINE Alain	Périers en Auge	X	
5	GAUGAIN Sophie	Dozulé	X	
6	GREFFIN Jean-Louis	Sallenelles	X	
7	GRIEU Antoine	Auberville	X	
8	JOURNET Roland	St Jouin	X	
9	LANGLAIS Guillaume	Dives sur Mer	X	
10	LEBEGUE Jean	Varaville		X
11	LECOEUR Didier	Cricqueville	X	
12	LEMARCHAND Laurent	Sallenelles		X
13	MOURARET Pierre	Dives sur Mer	X	
14	VANNIER François	Ranville	X	

Commission Politique jeunesse, Relais Assistants Maternels, Centre d'accueil de mineurs				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : MADELAINE Xavier	Amfreville	X	
2	BEAUFILS Michèle	Cricqueville en Auge		X
3	BOULANGER Jean-Louis	Douville en Auge	X	
4	DELANOÉ Sébastien	Cabourg	X	
5	DUPONT Sylvie	Merville Franceville	X	
6	GRANA Isabelle	Ranville	X	
7	LEBON Stéphanie	Touffréville		X
8	LECONTE Eliane	Dives sur Mer	X	
9	MARSAULT Pauline	Cabourg		X
10	PATOUREL Martine	Hérouvillette	X	
11	SIMONIN Brigitte	Escoville		X

Commission Scolaire				
Membres		Commune	CC	CM
Président : Olivier PAZ		Merville Franceville	X	
1	Vice-Président : BOULANGER Jean-Louis	Douville en Auge	X	
2	ASMANT Alain	Putôt en Auge	X	
3	BOUGON Jérémy	Beaufour-Druval		X
4	CHAUVIN Béatrice	Douville en Auge		X
5	DELANOÉ Sébastien	Cabourg	X	
6	DUPONT Sylvie	Merville Franceville	X	
7	GARNIER Jean-Claude	Escoville	X	
8	HAIE Nadine	Périers en Auge		X
9	JOURNET Roland	Saint Jouin	X	
10	LELIEVRE Annie	Bavent	X	
11	LEPIGOUCHET Guillaume	Saint Samson		X
12	LURIENNE Josette	Rumesnil		X
13	MAHEUX Jérôme	Sallenelles		X
14	MASSIEU Chantal	Dives sur Mer		X
15	PATOUREL Martine	Hérouvillette	X	
16	PERIN Privat	Cresseveuille		X
17	SIMONIN Brigitte	Escoville		X
18	PAIOLA Philippe	Bréville les Monts		X

COMMISSIONS OBLIGATOIRES :

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)				
Communes		Titulaires	CC	CM
1	AMFREVILLE	BOSSEBOEUF Philippe		X
2	ANGERVILLE	NAIMI Gérard	X	
3	AUBERVILLE	GRIEU Antoine	X	
4	BASSENEVILLE	GERMAIN Patrice	X	
5	BAVENT	GARNIER Jean-Luc	X	
6	BEAUFOUR DRUVAL	MERCHER Jean-Pierre	X	
7	BEUVRON EN AUGE	RAVEL D'ESTIENNE Jean-Michel	X	
8	BREVILLE LES MONTS	FOSSE Sandrine	X	
9	BRUCOURT	BESSON Marie-Louise	X	
10	CABOURG	GUYON Nicole	X	
11	CRESSEVEUILLE	MARIE Serge	X	
12	CRICQUEVILLE EN AUGE	LECOEUR Didier	X	
13	DIVES SUR MER	Pierre MOURARET	X	
14	DOUVILLE EN AUGE	BOULANGER Jean-Louis	X	
15	DOZULE	GAUGAIN Sophie	X	
16	ESCOVILLE	GARNIER Jean-Claude	X	
17	GERROTS	PESNEL Sylvie	X	
18	GONNEVILLE EN AUGE	LAFAY Harold	X	
19	GONNEVILLE SUR MER	LECOEUR Isabelle		X
20	GOUSTRANVILLE	BLIN Nadia	X	
21	GRANGUES	DESMEULLES Gérard	X	
22	HEROUVILLE	PATOUREL Martine	X	
23	HEULAND	LEDOS Gisèle	X	
24	HOTOT EN AUGE	PATUREL Brigitte	X	
25	HOULGATE	MOISSON Jean-François	X	
26	MERVILLE FRANCEVILLE	ROUZIN Pascal		X
27	PERIERS EN AUGE	FONTAINE Alain	X	
28	PETIVILLE	MAILLARD Lionel	X	
29	PUTOT EN AUGE	ASMANT Alain	X	
30	RANVILLE	VANNIER François	X	
31	RUMESNIL	HELIE François	X	
32	SAINT JOUIN	JOURNET Roland	X	
33	SAINT LEGER DUBOSQ	CAMBON Thierry	X	
34	SAINT SAMSON	COTIGNY Danielle	X	
35	SAINT VAAST EN AUGE	LOUIS Claude	X	
36	SALLENELLES	LEBEL Françoise		X
37	TOUFFREVILLE	SCELLES Dominique	X	
38	VARAVILLE	LETOREY Joseph	X	
39	VICTOT PONTFOL	DUPONT Ambroise	X	

Commission Délégation de Service Public	
Président : PAZ Olivier	
Titulaires	Suppléants
FOSSE Sandrine (Bréville les Monts)	CRIEF Colette (Cabourg)
GERMAIN Patrice (Basseneville)	GREFFIN Jean-Louis (Sallenelles)
GUYON Nicole (Dives sur Mer)	HOYÉ Bernard (Gonneville sur Mer)
MARTIN Gérard (Dives sur Mer)	LELIEVRE Annie (Bavent)
MOURARET Pierre (Dives sur Mer)	MAILLARD Lionel (Petiville)

Commission d'appel d'offres (CAO)	
Président : Olivier PAZ	
Titulaires	Suppléants
BOULANGER Jean-Louis – Douville en Auge	CRIEF Colette – Cabourg
FOSSE Sandrine - Bréville les Monts	LAFAY Harold – Gonneville en Auge
GERMAIN Patrice - Basseneville	GARNIER Jean-Claude – Escoville
GUYON Nicole – Cabourg	LANGLAIS Guillaume - Dives sur Mer
PEYRONNET Alain – Dives sur Mer	VANNIER François – Ranville

Commission « accessibilité des personnes handicapées »			
6 Elus NCPA	Communes	CC	CM
BOULANGER Jean-Louis	Douville en Auge	X	
COURBIER Gilles	Bréville les Monts		X
LE CALONNEC Christine	Dives sur Mer	X	
LECOEUR Isabelle	Gonneville sur Mer		X
PAZ Olivier	Merville Franceville	X	
PESNEL Sylvie	Gerrots	X	
+ 5 représentants d'associations choisies par le Président			

ORGANISMES EXTERIEURS :

Représentants au SYVEDAC		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	PAZ Olivier	PORCQ Emmanuel
2	COTIGNY Danielle	BLIN Nadia
3	CRIEF Colette	DELANOÉ Sébastien
4	NAIMI Gérard	DUPONT Sylvie
5	GERMAIN Patrice	FABRE Bernadette
6	GRANA Isabelle	FOSSE Sandrine
7	GRIEU Antoine	GARNIER Jean-Claude
8	HENault Nadine	GAUGAIN Sophie
9	LANGLAIS Guillaume	MAILLARD Lionel
10	LECONTE Eliane	MOULIN Stéphane
11	LEDOS Gisèle	ROMANET Gilles
12	LELIEVRE Annie	VANNIER François

Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD)		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	GERMAIN Patrice – Basseneville (CC)	BLIN Nadia – Goustranville (CC)
2	BOCQUET Hervé – Gonneville en Auge (CM)	FOUCHER Jean-Louis – Dozulé (CC)
3	COTIGNY Danielle – St Samson (CC)	LECONTE Eliane – Dives sur Mer (CC)
4	CRIEF Colette – Cabourg (CC)	CHAMPAIN Julien – Cabourg (CC)
5	GREFFIN Jean-Louis – Sallenelles (CC)	PAZ Olivier – Merville Franceville (CC)
6	LE CALLONEC Christine – Dives sur Mer (CC)	DELANOÉ Sébastien – Cabourg (CC)
7	LECOEUR Didier – Cricqueville en Auge (CC)	BESSON Marie-Louise – Brucourt (CC)
8	LETOREY Joseph – Varaville (CC)	MAILLARD Lionel – Petiville (CC)
9	MADELAINE Xavier – Amfreville (CC*)	FOSSE Sandrine – Bréville les Monts (CC)
10	LELIEVRE Annie – Bavent (CC)	PORCQ Emmanuel – Cabourg (CC)
11	MARTIN Gérard – Dives sur Mer (CC)	MARIE Serge – Cresseveuille (CC)
12	SCELLES Dominique – Touffréville (CC)	MOURARET Pierre – Dives sur Mer (CC)

Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC)

- LELIEVRE Annie
- LANGLAIS Guillaume

Halte-garderie Vent d'Eveil – association Abri-côtier

- MADELAINE Xavier au sein du conseil d'administration

Centre Sportif de Normandie (CSN)

- *Titulaire : Sophie GAUGAIN (Dozulé)*
- *Suppléant : Olivier PAZ (Merville Franceville)*

Scot Nord Pays d'Auge

Secteur	N°	Représentants	
		Titulaires	Suppléants
Secteur 1 Estuaire de la Dives	1	Vice-Président : Jean-François MOISSON	Antoine GRIEU
	2	Sébastien DELANOÉ	Bernard HOYÉ
	3	Alain PEYRONNET	Pierre MOURARET
	4	Gérard MARTIN	Nicole GUYON
	5	Julien CHAMPAIN	Emmanuel PORCQ
	6	Guillaume LANGLAIS	Joseph LETOREY
Secteur 2 Pays d'Auge Dozuléen	1	Vice-Président : Roland JOURNET	Patrice GERMAIN
	2	Sophie GAUGAIN	Danièle COTINGY
	3	Claude LOUIS	Monique KICA
	4	Didier LECOEUR	Alain FONTAINE
Secteur 8 Baie de l'Orne	1	Vice-Président : François VANNIER	Martine PATOUREL
	2	Olivier PAZ	Lionel MAILLARD
	3	Jean-Claude GARNIER	Jean-Louis GREFFIN
	4	Sandrine FOSSE	Dominique SCelles
	5	Xavier MADELAINE	Stéphane MOULIN
Secteur 3 Cambremer	1	Ambroise DUPONT	Brigitte PATUREL
	2	Jean-Michel RAVEL D'ESTIENNE	François HELIE

► ► ► Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)

DEL-2018-124- Création commission obligatoire Accessibilité des personnes handicapées

Rapporteur : Olivier PAZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2143-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création à compter du 1er janvier 2017 de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes CABALOR, de la communauté de communes de l'Estuaire de la Dives et de la communauté de communes COPADOZ et de l'extension aux communes d'Escoville et de Saint-Samson,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46,

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose le principe de la création dans les communes de 5000 habitants et plus, d'une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

De plus, lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est compétent en matière d'aménagement de l'espace, cette commission doit être créée auprès de l'EPCI. Elle est présidée de droit par son Président, qui arrête la liste des membres, notamment des représentants de l'EPCI, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Dans le cadre de ses compétences, le rôle de la commission consiste à dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, et à organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, et aux responsables des bâtiments et lieux de travail concernés par le rapport.

La commission a un rôle consultatif et ne dispose pas par elle-même de pouvoir de décision ou de coercition. Toutefois, le recours à ses connaissances et à son expertise pourra être sollicité en tant que de besoin, notamment lors de l'élaboration des plans de mise en accessibilité.

Considérant qu'il convient de procéder à la création de cette commission au sein de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées à titre permanent, pour la durée du mandat.

Article 2 : d'arrêter le nombre de membres selon le détail explicité ci-après :

- 6 membres élus issus du conseil communautaire (CC) et des conseils municipaux (CM) selon la liste suivante :

Nom Prénom	CC	CM
BOULANGER Jean-Louis	X	
LE CALLONNEC Christine	X	
LECOEUR Isabelle		X
COURBIER Gilles		X
PAZ Olivier	X	
PESNEL Sylvie (présidente)	X	

- 5 membres issus des associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées selon une liste définie par une décision du Président.

Article 3 : que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires ou municipaux devront répondre aux critères suivants :

- Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

Article 4 : d'autoriser le Président, d'une part, à arrêter nominativement la liste des personnalités associatives siégeant au sein de la Commission et, d'autre part, à nommer, par arrêté, un conseiller communautaire de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

Rapporteur : Pierre MOURARET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu le budget primitif du Budget Principal 2018,

Considérant pour la section d'investissement en dépenses et recettes qu'il y a lieu d'ouvrir ou d'ajuster les crédits au compte 2041412 « bâtiments et installations » suite à la convention signée avec la commune de Varaville en date du 1^{er} octobre 2018 concernant les travaux de réfection de voirie de l'Impasse de la Vieille Rivière. Lors de l'élaboration du budget cette dépense a été imputée au compte 2151 « réseaux de voirie », il s'agit tout simplement d'une modification d'imputation. Au compte 1312 « subventions d'investissement – Régions » dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace de co-working à Dozulé.

Considérant pour la section de fonctionnement en dépenses qu'il y a lieu d'ouvrir ou d'ajuster les crédits au compte 6217 « personnel affecté par une commune membre du GFP » suite à la convention signée entre la commune de Hérouvillette et la communauté de communes CABALOR en date du 27 mai 2014 relative à la mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions d'accompagnateur dans le bus de transport scolaire et d'effectuer le mandatement de cette dépense pour la période de 2014 à 2018. Ainsi que la mise à disposition de personnel par la commune de Merville Franceville dans le cadre de la surveillance des plages. Au compte 64111 « rémunération principale » pour la reprise du Compte Epargne Temps (CET) du Directeur Général des Services ainsi que du responsable Ressources Humaines. Au compte 6417 « rémunération des apprentis ». Au compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » afin de procéder à l'annulation d'un titre de recettes lié à de la taxe de séjour sur la commune de Bréville-les-Monts, à la suite de la liquidation judiciaire d'un hébergeur.

Pour les autres comptes en dépenses comme en recettes, il s'agit tout simplement de procéder à l'ajustement des crédits,

Par conséquent, il y a lieu pour les deux sections de procéder à l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article unique : de modifier les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	Cpte	Fonct°	Libellé	Montant	Chap	Cpte	Fonct°	Libellé	Montant
204	2041412	8331	Bâtiments et	+ 9 500,00 €	13	1312	90	Subventions	+ 13 480,00 €
21	2151	8331	Réseaux de voirie	-9 500,00 €					
21	21532	2121	Réseaux	+ 13 480,00 €					
TOTAL				+ 13 480,00 €	TOTAL				+ 13 480,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap	Cpte	Fonct°	Libellé	Montant
012	6217	114	Personnel affecté par une commune membre du GFP	+ 8 800,00 €
012	6217	2522	Personnel affecté par une commune membre du GFP	+ 13 400,00 €
012	6217	421	Personnel affecté par une commune membre du GFP	+ 4 200,00 €
012	64111	020	Rémunération principale	+ 13 000,00 €
012	6417	20	Rémunération des apprentis	+ 4 000,00 €
012	6417	2111	Rémunération des apprentis	+ 3 000,00 €
67	673	01	Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 500,00 €
67	673	951	Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 5 500,00 €
022	022	01	Dépenses imprévues-Fonctionnement	-52 400,00 €
TOTAL				0 €

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

DEL-2018-126- SCOLAIRE : Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU)

Rapporteur : Pierre MOURARET

Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment l'article L.5211-10,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu le décret n°2009-479 du 29 avril 2009 instituant une aide versée sous la forme de chèques emplois services universels préfinancés par l'Etat en faveur du pouvoir d'achat de publics bénéficiaires de prestations sociales ou de demandeurs d'emploi,

Considérant que les services de la communauté de communes en particulier pour les activités périscolaires sont saisis par les parents de demandes d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU préfinancés),

Considérant que le CESU permet de régler les factures d'une prestation de garde fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif et plus généralement en ce qui concerne les accueils collectifs à caractères éducatifs hors domicile parental pour les enfants de moins de 6 ans,

Considérant que la collectivité est habilitée à accepter les CESU préfinancés comme moyen de paiement, notamment pour les garderies scolaires et les études,

Vu l'avis favorable de la commission «Finances et budget » en date du 11 septembre 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser la communauté de communes à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et d'accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.

Article 2 : d'accepter à compter du 1^{er} décembre 2018, le paiement par titres CESU des activités périscolaires éligibles.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

DEL-2018-127- SUBVENTIONNEMENT EXCEPTIONNEL DE L'ASSOCIATION L'ABRI COTIER – HALTE-GARDERIE
--

Rapporteur : Olivier PAZ

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et notamment son article 1^{er},

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Considérant le soutien apporté par la communauté de communes au titre de sa compétence Petite-Enfance, depuis de nombreuses années, à la structure d'accueil Vent d'éveil portée par l'association l'Abri-côtier,

Considérant les difficultés financières graves de l'association l'Abri-côtier depuis la modification de l'agrément,

Considérant la mobilisation des parents membres de l'association pour la constitution d'un nouveau bureau responsable et actif,

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiale doit pouvoir également verser une aide exceptionnelle, à la condition que la communauté de communes participe,

Vu la demande d'aide d'urgence que ce nouveau bureau a déposée auprès de la communauté de communes pour faire face notamment à de nombreuses dépenses liées aux absences du personnel,

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 5 novembre 2018,

Dans le souci du maintien de ce service indispensable aux familles du territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article Unique : d'autoriser le Président à verser à l'association l'Abri-Côtier une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 €.

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

Rapporteur : Antoine GRIEU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les article L 2333-78 et L 5212-33,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d’Auge, avec intégration des communes d’Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l’arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d’Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu la loi N°75-663 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l’élimination et à la récupération des matériaux,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu les statuts du SYVEDAC votés le 6 septembre 2016, notamment les articles 6 et 9 précisant que les charges financières relatives au transfert et transport de déchets sont de la compétence du syndicat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5214-16, relatif au transfert de compétence ;

Considérant qu’en application des dispositions de l’articles précité du CGCT, le SYVEDAC peut confier par convention la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à la Communauté de Communes ;

Considérant que la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d’Auge est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, a et qu’elle assure la collecte des communes de son territoire. Le traitement des déchets collectés en porte à porte est quant à lui délégué au SYVEDAC (Syndicat de Valorisation de l’Agglomération de Caen), pour 33 communes du territoire communautaire ;

Considérant qu’il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle le SYVEDAC, entend confier la gestion de l’équipement à la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d’Auge.

Vu la convention annexée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d’approuver la convention relative aux conditions financières et conditions de gestion du quai de transfert du site de Périers-en-Auge ;

Article 2 : d’autoriser le Président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d’Auge à prendre toute disposition tendant à rendre effective cette décision et à signer tout acte, ou document qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 3 : de rattacher le quai de transfert de Périers-en-Auge à la compétence « transfert des déchets » du SYVEDAC.

Olivier PAZ et Patrice GERMAIN étant membre du SYVEDAC ne prennent pas part au vote.

► ► ► Délibération approuvée à l’unanimité (56/56)

DEL-2018-129- CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNEE 2018 AVEC LE SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Rapporteur : Antoine GRIEU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en dates du 28 juillet 2016, du 2 décembre 2016 et du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Vu l'appel à projet approuvé par le SYVEDAC en date du 29 novembre 2016 auprès des groupements adhérents et de leurs communes en faveur de la réduction, du tri et de la valorisation des déchets,

Considérant qu'une enveloppe de 500 000 € HT a été affectée et que les objectifs portent sur :

- **La prévention des déchets :**

- *Axe 1 : Encourager la gestion de proximité des bio déchets,*
- *Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire,*
- *Axe 3 : Donner une seconde vie aux déchets occasionnels,*
- *Axe 4 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la réduction des déchets,*
- *Axe 5 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets.*

- **Le tri des emballages recyclables et des papiers :**

- *Axe 1 : Améliorer la performance globale de recyclage des matériaux, et une priorité donnée aux emballages en verre et aux papiers de bureau,*
- *Axe 2 : Diminuer les erreurs de tri.*

Considérant que la Communauté de communes a déposé quatre dossiers :

- Un système incitatif pour améliorer la performance de tri du verre : « Cliiink » ;
- L'amélioration du maillage de colonnes recyclables : colonnes enterrées sur les zones urbaines et déploiement de colonnes aériennes sur les zones non équipées ;
- Achat de sacs de pré collecte pour l'aide au tri du verre ;
- Achat et mise à disposition de colonnes mobiles pour le verre (pour les manifestations du territoire).

Considérant l'attribution des aides suivantes par le SYVEDAC :

Axe	Action	Montant estimatif des dépenses éligibles HT	Taux d'aide retenu	Montant prévisionnel de l'aide retenu
Tri	Cliiink - Location maintenance du dispositif électronique sur 110 PAV verre	114 075,00 €	■ 50% des dépenses HT liées à l'installation, la maintenance, la location des systèmes ; le soutien porte sur la durée du déploiement soit sur les 2 premières années de mise en place du système (juin 2018 à décembre 2019), NCPA prend en charge la totalité des 3 années suivantes. Il est prévu d'équiper 110 colonnes verre.	57 037,50 €
	Achat 3 PAV mobiles Verre	2 694,00 €	■ 80% des dépenses HT liées à l'achat de 3 bornes mobiles de collecte du verre qui seront mises à disposition pour les différentes manifestations du territoire.	2 155,20 €
	Densification parc PAV verre (+11) et emballages (+11)	84 983,00 €	■ 80% des dépenses HT liées au déploiement supplémentaire de colonnes d'Apport Volontaire de déchets recyclables (verre 11 & tri sélectif 11) – Hors frais de génie civil.	67 986,40 €

Sacs de pré-collecte pour le verre	4 900,00 €	■ 80% des dépenses HT liées à l'achat de 5000 sacs de pré-collecte pour le verre.	3 920,00 €
Total	206 652,00 €		131 099,10 €

Considérant que les aides financières octroyées sont allouées jusqu'au 30 novembre 2019, passée cette date et si l'action n'a pas été mise en œuvre, la communauté de communes ne pourra plus y prétendre,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'approuver les sommes allouées dans le cadre de l'appel à projet de soutien financier avec le SYVEDAC pour l'année 2018.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la liquidation des subventions allouées.

Olivier PAZ et Patrice GERMAIN étant membre du SYVEDAC ne prennent pas part au vote.

▶ ▶ ▶ **Délibération approuvée à l'unanimité (56/56)**

DEL-2018-130- Assainissement – DSP VEOLIA Merville Franceville – Avenant n°4

Rapporteur : Sandrine FOSSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu le contrat d'affermage entre la Compagnie Générale des Eaux et la commune de Merville Franceville concernant l'exploitation du service d'assainissement collectif en date du 20 juillet 2005,

Vu les avenants 1, 2 et 3,

Vu les statuts de la communauté de communes intégrant pour l'ensemble du territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge, la gestion de l'assainissement collectif et non collectif,

Considérant que la durée du contrat d'affermage doit être prolongé afin de permettre une mise en cohérence de la gestion des stations d'épuration pour l'ensemble du nouveau territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Vu l'avis favorable de la commission de Délégation de service public du 31 octobre 2018,

Vu l'envoi des documents aux conseillers communautaires en date du 2 novembre 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'acter la prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 du contrat d'affermage,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 au contrat d'affermage passé entre la communauté de communes et VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux et de l'autoriser à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de cet avenant.

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

DEL-2018-131- Assainissement – DSP SAUR – avenant n°8
--

Rapporteur : Sandrine FOSSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu le contrat d'affermage entre la Compagnie Générale des Eaux et la commune de Merville Franceville concernant l'exploitation du service d'assainissement collectif en date du 20 juillet 2005,

Vu les avenants 1 à 7,

Vu les statuts de la communauté de communes intégrant pour l'ensemble du territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge, la gestion de l'assainissement collectif et non collectif,

Considérant que deux postes de relèvement doivent être intégrés dans le cadre de la délégation de service public,

Vu l'avis favorable de la commission de Délégation de service public du 31 octobre 2018,

Vu l'envoi des documents aux conseillers communautaires en date du 2 novembre 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'intégrer dans le périmètre de la délégation de la SAUR les deux postes de relèvement ci-après

- Poste du lotissement du stade à Amfreville
- Poste de la rue des Tilleuls à Bavent

Article 2 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°8 au contrat d'affermage passé entre la communauté de communes et la SAUR et de l'autoriser à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de cet avenant.

► ► ► **Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)**

DEL-2018-132- Modalités de facturation pour les particuliers sans abonnement eau potable- Volume forfaitaire pour redevance assainissement

Rapporteur : Sandrine FOSSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-7 à L2224-12,

Vu la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 15 août 2015 rendant la compétence assainissement obligatoire à compter de 2020,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu la délibération de Normandie Cabourg Pays d'Auge en date du 16 mars 2017 relative à la prise de compétence globale sur la totalité du territoire de la Communauté de communes concernant l'assainissement,

Vu la délibération n°2017-092 relative à la définition d'un tarif de part fixe cible dans le cadre d'une harmonisation et au terme d'une période de lissage de 5 ans,

Considérant que les services publics d'assainissement collectif sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial et que, de ce fait, c'est l'utilisateur qui doit financer le service,

Considérant que certains usagers sont raccordés au réseau d'assainissement et qu'ils sont redevables de l'assainissement de leurs effluents (transport et traitement),

Considérant que certains usagers de l'assainissement collectif n'utilisent pas le réseau public d'eau potable, qu'ils utilisent leur propre ressource en eau, et qu'ils ne possèdent donc pas de comptage ou que le comptage reste inférieur à 2 m³ annuel,

Considérant que la redevance assainissement pour sa partie variable est calculée sur le volume mesuré par le compteur d'eau potable,

Considérant qu'en référence nationale, un abonné, pour une famille de 4 personnes, consomme en moyenne pour une année 120 m³, mais qu'il a été constaté que sur notre territoire la consommation moyenne est plus faible,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'appliquer un volume forfaitaire aux usagers ne consommant pas ou peu d'eau potable, pour calculer la partie « variable » de la redevance assainissement

Article 2 : de déterminer ce volume comme suit :

Nombre de personnes composant le foyer	Volume forfaitaire annuel
Famille de 4 personnes	100 m ³ /an
2 personnes	50 m ³ /an
1 personne	25 m ³ /an
Personne supplémentaire	25 m ³ /an

Article 3 : d'appliquer un coefficient sur ce volume forfaitaire proportionnel au taux d'occupation du logement, sur déclaration annuelle par le propriétaire, comme par exemple :

Type de résidence	Coefficient
Principale	1
Secondaire (habitée 6 mois de l'année)	0,5
Secondaire (habitée 2 mois de l'année)	0,16

► ► ► Délibération approuvée à l'unanimité (58/58)

DEL-2018-133- Gens du voyage – Aménagement de l'aire de grand passage – indemnisation d'un exploitant

Rapporteur : Olivier PAZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,

Vu le budget primitif du Budget Principal 2018,

Vu la procédure de déclaration de projet approuvée par délibération n°2018-097 en date du 30 juillet 2018

Considérant que les travaux d'aménagement de l'aire doivent pouvoir démarrer en novembre 2018 et que ces travaux comprennent une modification de l'accès à la parcelle telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération,

Considérant que la parcelle cadastrée B120 d'une superficie de 7ha 20a est de la propriété de la Communauté de communes et qu'elle est exploitée par le GAEC des Papineaux,

Considérant qu'il convient de procéder à une division parcellaire afin d'isoler la parcelle nécessaire aux travaux d'aménagement d'accès à la future aire de grand passage, selon les plans annexés à la présente délibération,

Considérant qu'il convient d'indemniser l'exploitant, ce dernier subissant une perte de revenus,

Considérant qu'il est proposé de définir le montant d'indemnisation à 1,50 € du m², la surface nécessaire s'évaluant à 1020 m²,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : autoriser le président à procéder à une division parcellaire de la parcelle B120 située sur la commune de Varville afin de délimiter la surface nécessaire à l'aménagement de l'accès à l'aire de grand passage.

Article 2 : de définir le montant d'indemnisation à 1,50 € du m².

► ► ► **Délibération approuvée à la majorité (50 pour, 1 contre, 7 abstentions/58)**

III. QUESTIONS DIVERSES

- Wifi
- Commerce
- Commémoration du 11 novembre

Le Président a levé la séance à 22h35

A Dives sur Mer, le 26/11/2018

Le Président,
Olivier PAZ

